

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

Lundi 13 mars 2006 - Foix

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Étaient présents :

Pierre AURIOL, Robert BEGOUEN, Claude BERDUCOU, Alain BERTRAND, Alain CHATELET, Gilles CORRIOL, Matthieu CRUEGE, Bernard DEFAUT, Nicolas DE MUNNICK, Corinne EYCHENNE, François FONTAN, Thierry GAUQUELIN, Florence GUILLOT, Catherine JACQUART-MAISSANT, Christian JUBERTHIE, Laurent LELLI, Danièle MAGDA, Alain MANGIN, Frédérique MASSAT, Jean Paul METAILIE, Guillaume OLIVIER, Claudine PAILHES, Denis SALLES, Thierry SARDIN, Michel SEBASTIEN, Sophie SEJALON.

Étaient excusés ou absents :

Bernard ALET, Annick AUDIOT, Laurence BARTHE, Hervé BRUSTEL, Jean CLOTTES, Michel DEQUE, André GAVALAND, Emmanuel MENONI, Gilles POTTIER

Accueil

Frédérique MASSAT, Présidente du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR, accueille les participants. Elle précise l'organisation du projet de PNR en un Syndicat Mixte de préfiguration rassemblant 167 délégués issus de la Région, du Département, de 135 Communes, des Compagnies Consulaires, de l'ONF et du CRPF.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte a décidé de la création d'un Conseil scientifique lors de sa réunion du 9 décembre 2005 au Mas d'Azil.

Ses souhaits, par rapport au Conseil scientifique, sont multiples :

- Recueillir des avis réguliers de la communauté scientifique sur les documents produits (diagnostic du territoire, Charte du PNR) et les actions entreprises
- Orienter la Charte-Agenda 21 vers l'innovation, la recherche
- Impulser et/ou conduire des actions relatives à l'expérimentation et à la recherche dès la phase de préfiguration

La Présidente présente l'équipe projet de PNR qui travaillera aux côtés du Conseil scientifique : Matthieu Cruège, chef de projet du PNR et Sophie Séjalon, chargée de l'élaboration de la Charte et du Conseil scientifique.

Elle annonce la volonté du Syndicat Mixte de voir Alain Mangin, Directeur de recherche CNRS au laboratoire souterrain de Moulis, présider le Conseil scientifique.

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table et présentations
- Présentation de la démarche d'élaboration de la Charte et de l'avancée des travaux
- Présentation du diagnostic technique du territoire et discussions
- Discussion sur les rôles et missions du Conseil scientifique
- Recueil de propositions sur les travaux à mettre en place dans le cadre du Conseil scientifique
- Modalités de fonctionnement du Conseil scientifique.

Présentation de la démarche d'élaboration de la Charte-Agenda 21 et de l'avancée des travaux

Matthieu Cruège présente par vidéoprojection les missions d'un PNR, l'état d'avancement de la procédure et le calendrier à venir (Cf les documents fournis en séance).

Principales remarques issues des discussions:

- Il est demandé de préciser les liens entre la Charte d'un PNR et un Agenda 21 ainsi que les liens entre Natura 2000 et le PNR.

Matthieu CRUEGE répond que les Chartes de PNR et les Agenda 21 sont des documents assez semblables, si ce n'est que, réaliser une Charte qui soit un Agenda 21 nous incite :

- A prendre en compte les aspects sociaux et humains,
- A travailler dans la transversalité,
- A travailler avec des groupes pluridisciplinaires, de représentation territoriale, en âges et en sexes équilibrée,
- A impliquer les habitants du territoire très en amont de la démarche (une enquête auprès des habitants a été réalisée et des réunions publiques seront organisées à partir du mois de mai),
- A développer des indicateurs d'évaluation prenant en compte les différents critères du développement durable (environnement, économie, socio culturel, égalité, réseaux, partenariats...).

Concernant Natura 2000, le territoire est couvert par 12 sites Natura 2000, dont 3 Documents d'objectifs déjà approuvés. Les opérateurs des sites ont pour la plus part déjà été identifiés.

- Y a-t-il des communes qui n'ont pas adhéré au Syndicat Mixte ?
La Présidente répond qu'il y a aujourd'hui 10 communes qui n'ont pas souhaité adhérer au Syndicat Mixte, dont 3 qui sont en limite du périmètre d'étude et qui ne constitueraient pas d'enclave.
- Il est demandé si des pistes d'action transnationales sont envisagées et si le Conseil Scientifique n'aurait pas intérêt à s'ouvrir à des scientifiques étrangers.
La Présidente répond que nous pensons réaliser des actions en commun avec nos voisins Espagnols et Andorrans mais que la priorité est à la création de notre structure (Syndicat de Gestion). Elle rappelle par ailleurs que la Région Midi-Pyrénées est Présidente de l'Euro Région. Quant au Conseil Scientifique, il pourra être ouvert aux scientifiques étrangers dès lors que nous serons en Syndicat Mixte de Gestion.

Présentation du diagnostic technique

Sophie Séjalon présente la procédure d'élaboration du diagnostic et les principales conclusions du diagnostic technique qui a fait l'objet d'un envoi par Cdrom à l'ensemble des membres du Conseil.

Les membres du Conseil scientifique sont invités à faire parvenir leurs remarques sur le diagnostic technique du territoire auprès de l'équipe projet PNR avant le 31 mars 2006 (contact : s.sejalon@projetpnrapc.com).

Principales remarques issues des discussions:

- La liste et les contours des ZNIEFF génération seront bientôt modifiés dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF.
- Il faut faire attention à la notion d'endémisme à laquelle est affectée une aire géographique différente pour chaque espèce : certaines espèces sont endémiques des Pyrénées, d'autre d'un territoire plus restreint, il s'agit d'une notion sur laquelle le Conseil Scientifique pourrait travailler en particulier.
- Il est demandé si l'inventaire minéralogique réalisé par le BRGM en 2 Tomes a bien été pris en compte dans le diagnostic. Le territoire est en effet très riche en minéraux. La synthèse de l'inventaire minéralogique a effectivement été prise en compte dans le diagnostic.
- Des remarques sont également apportées concernant la nécessité d'adopter une entrée par les habitats et pas uniquement par les espèces et de prendre en compte les arbres remarquables du territoire, les enjeux liés à l'eau...
- Concernant le patrimoine bâti, il est demandé à ce que des règles simples en matière d'urbanisme et d'architecture figurent dans la Charte.
- En matière d'économie, il est demandé quel sera le projet de territoire, notamment en terme d'élevage ?
La Présidente répond qu'il y a une réelle volonté locale pour maintenir l'agriculture sur le territoire et que le PNR sera un outil de développement de l'économie locale du territoire, d'innovation et d'expérimentation.

Sophie Séjalon présente quels peuvent être les rôles et missions du Conseil scientifique.

Alain MANGIN remercie de la confiance qui lui est faite et se présente en tant que porte-parole du Conseil Scientifique.

Il ajoute, qu'à son avis, c'est une chance pour les scientifiques, d'être associés dès l'amont de la démarche de PNR.

Il est précisé qu'il s'agit là d'une singularité du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Alain Mangin poursuit en exprimant son vœu d'un Conseil scientifique très pragmatique, bénéficiant d'un fonctionnement très souple et réactif.

Principales remarques issues des discussions:

- Concernant le profil des membres du Conseil scientifique, il est proposé, de façon à ce que chacun soit identifié précisément, que chaque membre remplisse une fiche synthétique le concernant et précisant les travaux en cours et à venir (Cf fiche ci-jointe).
- Il est par ailleurs remarqué que les thématiques « économie » et « éducation à l'environnement » sont sous-représentées au sein du Conseil. Un appel à idées est lancé notamment pour la proposition d'économistes à intégrer au sein du Conseil.
- Concernant le Conseil scientifique et la contribution que peuvent apporter ses membres, et suite au débat qui a été instauré, il est précisé que les contributions peuvent être de plusieurs ordres :
 - Donner des avis motivés sur des questions soumises par le Comité syndical et/ou par le Président du Conseil scientifique ;
 - Apporter des idées en terme de projets de recherche, d'expérimentations à développer sur le territoire ;
 - Faire bénéficier le territoire de certains projets de recherche qui sont en cours et qui nécessitent des territoires d'application ;
 - Construire des démarches de recherche en relation avec la population ;
 - Transmettre les connaissances acquises sur le territoire auprès du grand public par l'organisation de colloques, d'ateliers terrains, de réunions-débats, d'exposition...
 - Matthieu Cruège précise que l'objectif visé est que les bénéfices entre les membres du Conseil scientifique et le Syndicat Mixte soient réciproques.

Il est proposé que chaque membre du Conseil scientifique fasse parvenir ses idées concernant les sujets qu'il souhaiterait voir traités par le Conseil scientifique (Cf fiche ci-jointe). Les résultats de cet appel à idées seront présentés lors d'un prochain Conseil.

S'agissant du fonctionnement du Conseil,

- Il est bien entendu que le Conseil a vocation consultative, auprès des élus, et que ce fonctionnement s'opérera en interface avec eux et avec l'équipe technique du projet de PNR.
- pour chaque dossier à caractère technique traité par le Syndicat Mixte, il sera demandé à ce qu'une personne du Conseil dite « référente » soit désignée pour suivre le dossier de près, examiner les protocoles, publications...
- lorsque le Conseil scientifique se saisira d'actions particulières et spécifiques, des ateliers thématiques pourront être constitués (de façon à ne pas solliciter l'ensemble du Conseil à chaque fois) et ouverts à d'autres spécialistes,
- enfin, 3 à 4 réunions plénières par an sont prévues.

La prochaine réunion du Conseil scientifique aura lieu en juin 2006.

Le Président du Conseil Scientifique

Alain MANGIN

La Présidente du Comité Syndical

Frédérique MASSAT